

5

Cadre de la coopération

5.1 Accords et ententes entre le Canada et la Malaisie

Un certain nombre d'accords constituent la structure de base des relations économiques et commerciales entre le Canada et la Malaisie.

L'Accord de coopération au développement entre le Canada et la Malaisie, qui est entré en vigueur en mai 1986, offre le cadre de la coopération au développement entre les deux pays. Jusque-là, les efforts du Canada en Malaisie s'inscrivaient dans le cadre des programmes de coopération technique du Plan Colombo.

En octobre 1971, le Canada et la Malaisie ont conclu un accord sous forme d'un Échange de notes visant à promouvoir et à protéger les investissements canadiens en Malaisie. Le but principal de l'accord est de réduire le risque couru par le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son organisme d'assurance (la Société pour l'expansion des exportations), dans la prestation d'assurances couvrant les pertes possibles des investissements étrangers pour cause de non-convertibilité, d'expropriation, de nationalisation, de guerre, de révolution ou d'insurrection. On cherche, par cet accord, à faciliter le Programme d'assurance de l'investissement de la SEE en Malaisie et à accroître l'intérêt des investissements canadiens.

La Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu a été conclue en octobre 1976 par le Canada et la Malaisie, avant d'entrer en vigueur en décembre 1980. Elle visait à supprimer la double imposition des particuliers et des entreprises de l'un, faisant affaires ou gagnant des revenus dans l'autre pays. Elle a également pour but d'encourager le commerce et l'investissement entre les deux pays ainsi que d'améliorer les relations économiques bilatérales, tant au plan de la nature que de l'ampleur.

Un Protocole d'entente a été signé en 1980 concernant l'exportation, vers le Canada, de certains produits textiles de la Malaisie. L'entente, reconduite environ tous les deux ans, prévoit la mise en oeuvre du système d'autorisation des exportations par le gouvernement de la Malaisie ainsi que des restrictions quantitatives sur les produits textiles provenant de la Malaisie ou exportés de ce pays.

Dans le domaine de la défense, le Canada et la Malaisie ont conclu un accord en 1966 concernant la fourniture par le Canada de quatre aéronefs de transport militaires devant aider la Malaisie à développer ses moyens de défense. En 1969, à la suite d'une demande présentée par le gouvernement de la Malaisie, on a conclu un accord de formation, au Canada, du personnel des Forces armées du Gouvernement de la Malaisie.

Dans un contexte régional, le Canada et la Malaisie sont signataires de l'accord de coopération économique Canada-ANASE, qui est entré en vigueur en juin 1982. Aux termes de l'accord, un comité de coopération mixte a été mis sur pied, avec pour mandat de suivre les progrès réalisés au moyen des diverses activités commerciales et de coopération au développement entreprises en collaboration par des groupes du Canada et de l'ANASE.

5.2 Autres domaines de coopération

En dehors du secteur commercial, on a noué des liens et créé des contacts entre les organismes et les institutions du Canada et de la Malaisie pour toutes sortes de questions. Voici un aperçu des activités menées dans divers secteurs pour aider à resserrer les relations bilatérales.